

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE** **23 JUIN 2023**

### **La CRE publie son rapport d'activité pour l'année 2022**

La Commission de régulation de l'énergie (CRE) publie ce jour son rapport d'activité pour l'année 2022. Le rapport revient sur l'action de la CRE dans le contexte inédit de la crise de l'énergie en Europe.

Au cours de cette année exceptionnelle, la CRE a renforcé la surveillance des marchés de gros, en lien avec ses homologues européens fédérés au sein de l'ACER.

La CRE s'est engagée à l'échelon communautaire pour aider à la prise de décisions rapides permettant de limiter l'impact du choc : plafond de prix du gaz, stockages de gaz, taxe sur les rentes infra-marginales des producteurs d'électricité, optimisation des interconnexions d'électricité et de gaz pour assurer la sécurité d'approvisionnement notamment.

Sur le plan national, la CRE a été très active auprès du Gouvernement et du Parlement pour construire des réponses efficaces de protection des consommateurs (boucliers, amortisseur...). Elle a renforcé ses contrôles du marché de détail, particulièrement sur l'usage de l'ARENH en ouvrant plusieurs enquêtes formelles et en faisant usage des nouveaux pouvoirs obtenus en cours d'année.

Mais l'année 2022 ne s'est pas résumée à une gestion de crise ! La CRE a poursuivi et amplifié ses travaux pour faciliter, accompagner et accélérer la transition énergétique : avenir des infrastructures de gaz, développement des biogaz, gestion des nombreux appels d'offres ENR, réflexion sur les flexibilités des réseaux électriques, réduction des délais de raccordement, développement des IRVE notamment.

Enfin la CRE a souhaité structurer pour elle et son écosystème les enjeux et défis pour le futur en produisant sa feuille de route 2023/2024. Elle a également participé activement aux réflexions / propositions sur la réforme du marché européen de l'électricité.

Emmanuelle Wargon, Présidente de la CRE, ajoute : « 2022 a été une année historique qui a amené chaque protagoniste du secteur à allier réactivité et flexibilité. La Commission de régulation de l'énergie a renforcé plusieurs de ses prérogatives et missions afin d'accompagner chaque acteur et consommateur durant la crise qui a secoué l'Europe. Je tiens tout particulièrement à souligner la résilience et les efforts fournis par les consommateurs en termes de sobriété. Espérons que de cette crise sans précédent, naisse un véritable réveil collectif pour notre avenir écologique. »

[Consulter le rapport](#)

Contacts presse : [presse@cre.fr](mailto:presse@cre.fr)

*Autorité administrative indépendante, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) veille au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel au bénéfice des consommateurs finals*